



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de Crazannes
Jeudi 15 juin 2023

Présents : Madame Marie-Noëlle Martin,
Monsieur Jean Moreau, Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Isabelle Barret, Madame Véronique Barbotteau, Monsieur Busson,
Monsieur Benoît Hapiot, Monsieur Colin Marsh, Madame Jackie Theillout

Absents excusés : Madame Anne-Marie Morin donne procuration à Madame Theillout
Monsieur Jamy Vallier

Monsieur Jean-Luc Mullon désigné secrétaire

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40

1 - APPROBATION du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

Madame Anne-Marie MORIN indique une modification sur la formulation du point n°5 :

« OCTROI D'UNE CONCESSION A UNE PERSONNE EXTERIEURE A LA COMMUNE » à la place de :
« OCTROI D'UNE CONCESSION A UNE PERSONNE EXTERIEURE DE LA COMMUNE »

2 - DÉLIBÉRATION POUR PASSAGE À LA M57 LE 1^{ER} JANVIER 2024

Actuellement, les instructions budgétaires sont fixées par la M14. A partir du 1^{er} janvier 2024, afin d'uniformiser les comptabilités de toutes les communes, la M57 fixe une modification dans les imputations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve l'adoption de la M57 développée au 1^{er} janvier 2024.

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

3- DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE : rattrapage comptable des années précédentes suite au départ des différents locataires

Madame Le Maire souligne que les comptes de la Commune accuse un solde positif de 5600€ du fait du montant des cautions passives (1948€) non soldées. Des opérations de mandatement et de titrage sont nécessaires afin de « nettoyer » la comptabilité communale.

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

4- DÉLIBÉRATION pour le contenu de la régie après l'avis favorable prononcé par la Direction Générale des Finances Publiques

Monsieur Busson

La gestion comptable d'une régie nécessite une grande rigueur dans la présentation des justificatifs

Fond de caisse : 3000€

Dépense maximum en numéraires : 300€

Régie d'avances et de recettes « Crazannes animations et relations citoyennes »

Supports publicitaires et communication, places de cinéma et concerts, emplacement de marché, dons

perçus en numéraires, chèques ou carte, en échange impérativement d'une facture

Fond de caisse d'un maximum de 200€

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

Régie de dépenses : « Crazannes menues dépenses »

Achat de petit matériel et denrées, achat sur internet, carburant, affranchissement, frais de représentation payés en numéraire, chèque ou carte bancaire

Le compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur.

Madame Jackie THEILLOUT est régisseur et Monsieur Jacques BUSSON est suppléant.

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

Suppression de la régie de recettes diverses

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

5 – questions diverses

Compte rendu de la réunion avec le responsable de l'urbanisme de la Communauté de Communes

Madame le Maire demande une restriction permanente de circulation sur le chemin des Perraults : admis sens Crazannes vers La Galaxie des pierres levées, interdit pour rentrer dans le village directement depuis la Galaxie des pierres levées.

Interrogation de Madame Barret au sujet de la fréquence de ramassage des ordures ménagères en période estivale

La Commission « environnement » se charge de monter un dossier de réclamation auprès de la communauté de communes et du Syndicat Cyclad.

Compte rendu du travail des commissions

Travaux :

-chemin de l'église : en cours

-arbres de l'église : le rendez-vous est pris avec l'élagueur le 26 juin à 13h30

-façade de la mairie : Monsieur Brun réalisera le travail les 30 juin, 4 et 5 juillet et 13 juillet pour terminer.

Fête de la musique

18h30-23h

Trois groupes

Buvette

Soirée jeunes

Installation à partir de 15h

Rendez-vous avec les enfants à 17h à l'arrêt du bus

3 activités

Repas commandé chez super U

Devis communication

Impression du Crazannes à la page : en ligne 420€ 16 pages + couverture de 4 pages

Banderole : 236€ et 22€ par adhésif

Inauguration de la Galaxie des pierres levées

Madame le Maire, lors de la conférence de presse de présentation du mardi 13 juin, a donné à tous les présents un document présentant les activités que la Commune organise le dimanche 25 juin.

La réunion est close à 23h

Le secrétaire de séance

Le Maire

